

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FEVRIER 2018

Rémunération des agents recenseurs

L'Etat verse à la commune une somme forfaitaire d'un montant de 3 346 € (300€ de moins que lors du recensement de 2013). Le C M décide d'octroyer une somme supplémentaire de 904€, soit une somme totale de 4 250 € en rémunération brute aux 4 agents recenseurs. La rémunération de chacun sera une base forfaitaire, qui inclura un montant forfaitaire plus une somme calculée suivant le nombre de logements de chaque district et la distance kilométrique. Le conseil municipal remercie les 4 agents recenseurs pour leur travail sérieux. Merci aussi à Andrée Elis adjointe qui a supervisé ce recensement.

Prorogation de la convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour le service Assistance Retraite

Le Centre de Gestion aide les communes à établir les dossiers de retraite des agents communaux CNRACL. Cette convention est arrivée à expiration le 31/12/2017. Le C M prend une délibération donnant pouvoir au Maire pour renouveler cette convention.

Subventions aux Associations pour l'année 2018

Les subventions aux Associations sont reconduites à l'identique par rapport à l'année 2017, soit :

Cussac Loisirs	180 €
A.C.C.A. Cussac	180 €
Comité des Donneurs de sang	180 €
Association Gym volontaire	180 €
Cussac Yoga	180 €
Course des tunnels Cussac-sur-Loire	180 €
Scène sur Loire	180 €
Amicale des parents d'élèves	350 €
FNACA 180 € + (100€ pour les cérémonies des 19/03, 8/05 et 11/11)	280 €
Cussac Pétanque. 180 € + (200 € participation au chauffage boulodrome)	380 €
Club de Football. 1200 € +(300 € location gymnase Bains « 5x2h x30h »)	1 500 €
TERRAFETES (animation village de Tarreyres)	100 €
Association de l'Estrade	180 €
Cussac Tarot Club	180 €
Association des amis de la bibliothèque de prêt (B.D.P.)	120 €
Association d'aide à domicile de Solignac (ADMR)	150 €
AVEMEH (Association visiteuses maison de retraite de Solignac)	180 €
Association « Des Gardes aux Vallées » (siège Mairie de Solignac)	100 €
Association de pêche (AAPPMA) Le Pont de Chadron	110 €
SEP'AGRAV (sclérose en plaques)	100 €
Comité Départemental de lutte contre le cancer	100 €
Restaurants du cœur de Haute-Loire	100 €
Secours populaire Français	50 €
Comité Départemental du prix de la Résistance et déportation	50 €

Approbation du rapport de la CLECT du 14 décembre 2017

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération a rendu son rapport quant à l'impact financier pour la commune du transfert de la compétence micro crèche concernant le fonctionnement. Pour la commune de Cussac la somme s'élève à 2 360 € (10 657 € du fonctionnement communal de la crèche - 8 400 € de loyer) qui seront prélevés sur l'attribution de compensation que l'Agglo verse chaque année à la commune (220 164 € pour l'année 2017).

Le C M approuve le rapport de la CLECT.

Elagage des arbres

Le réseau ENEDIS va procéder à des élagages pour éteindre des arbres qui gênent les lignes EDF.

Compteurs Linky

Ils vont être installés de juin à décembre 2018.

Boîtes à lettres

La poste est propriétaire des boîtes aux lettres cidex installées depuis longtemps sur la commune. Afin de renouveler certaines, la poste a octroyé une petite dotation de boîtes, à condition que la commune prenne en charge la pose. Malgré une demande supplémentaire, la poste ne donne pas d'autre dotation.

Courrier des habitants des Moutouzes

Le maire fait part d'un courrier des habitants des Moutouzes, concernant l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique. Dans la réponse aux habitants, le maire indique que les réseaux devaient être raccordés à la rue Viabesse, et passés en terrain privé. Un refus de certains propriétaires et l'impossibilité de trouver une autre solution, a conduit le CM à surseoir à ce dossier.

Décisions du Maire

Le droit de préemption n'a pas été exercé lors de la vente du bien suivant : Section AH numéro 14, situé rue du 19 mars 1962 et Section AH numéro 15, 32,33 situé Lot Brunel.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, à 20 h 15, mardi 27 février 2018.